

Le manteau de cérémonie de dignitaire de l'ordre du Saint-Esprit sous la Restauration (1814-1830)

Sous la Restauration, les Bourbons rétablissent le cérémonial monarchique d'avant 1789, sans qu'il retrouve son efficacité symbolique d'autrefois : le régime ne parvient pas à réellement s'enraciner.

L'objet lui-même...

Ce somptueux vêtement serait le manteau de maître de l'ordre exécuté, après 1814, pour le roi Louis XVIII et porté par Charles X après son sacre à Reims, en 1825. Traditionnellement ; le roi devient grand maître de l'Ordre le lendemain du sacre, à l'exception de Louis XVIII qui ne fut pas sacré. Le manteau royal se distingue par la grande traîne qui lui donne une longueur imposante de 2,40 m.

Il est confectionné en velours de soie noir et en satin vert argenté pour le mantelet.

Les motifs brodés font référence aux circonstances de sa création : en 1574, au moment des guerres de religion, le roi Henri III rallie au sein de cet ordre les plus grandes familles aristocratiques du royaume pour la défense de la foi catholique.

Il dédie l'ordre au Saint-Esprit célébré le jour de la Pentecôte, par deux fois date anniversaire de son

accession au trône de Pologne puis de France. Les Actes des Apôtres révèlent que les disciples reçurent l'Esprit Saint sous forme de langues de feu. Le manteau porte des flammes brodées de fils et de paillettes de métal or et rouge. La frise qui borde ses contours reprend le dessin du collier de l'ordre, en alternant le monogramme « H » du roi fondateur de l'Ordre entouré de couronnes, les fleurs de lys et des trophées.



1 Manteau de cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit, Inv. 8866 ; Cb © Musée de l'Armée, RMN-GP.



2 Croix de l'Ordre du Saint-Esprit, Inv. : 21723 (non exposée) © Musée de l'Armée

À caractère essentiellement nobiliaire et limité à cent chevaliers, il devient le plus prestigieux des ordres de chevalerie de l'Ancien Régime. Il est supprimé à la Révolution. Louis XVIII le rétablit. Le roi des Français, Louis-Philippe, le supprime définitivement en 1830.

Sa décoration est une croix à quatre branches bifides (fendues en deux) au centre de laquelle figure une colombe, la tête orientée vers le sol, autre représentation de l'Esprit Saint. Le ruban est de couleur bleu.

L'objet nous raconte...



3 Louis XVIII par Louis Dupaty ; Inv. 4800DEP ; ENT1979.2
© Musée de l'Armée, RMN-GP.

Après la première abdication de Napoléon I^{er} en 1814, les puissances européennes coalisées restaurent les Bourbons. Le nouveau souverain Louis XVIII octroie aux Français la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814. Si ce texte préserve l'essentiel des acquis de la période révolutionnaire et impériale (égalité devant la loi, Code civil, propriété des biens nationaux), l'Ancien Régime ressuscite dans la forme : datation de la Charte de la dix-neuvième année du règne de Louis XVIII, remplacement du drapeau tricolore par le drapeau blanc. Les charges de cour, les anciens titres et le cérémonia monarchique réapparaissent ; les ordres de chevalerie sont également rétablis.

Après l'épisode des Cent-Jours, Louis XVIII revient au pouvoir. La réaction ultraroyaliste semble emporter l'adhésion du pays mais le roi, prudent, parvient à écarter la droite ultraroyaliste et nomme des ministres modérés comme Richelieu et Decazes. Le régime évolue alors vers un système parlementaire aux bases restreintes (le haut niveau du cens mite le nombre des électeurs à 90 000 propriétaires et hommes d'affaires). Après l'assassinat en février 1820 du duc de Berry, neveu du roi, les « ultras » par contrecoup accèdent aux responsabilités et font adopter plusieurs mesures réactionnaires, telle la loi du

double vote de 1820 (les électeurs les plus riches peuvent voter deux fois). L'un des leurs, Villèle, est nommé président du Conseil en 1822.

La réaction est encore plus marquée sous le règne de Charles X (1824-1830). Frère cadet de Louis XVI et de Louis XVIII, le comte d'Artois est l'un des principaux chefs de file de l'émigration et de la contre-révolution. Sous la Restauration, il incarne l'espoir des monarchistes traditionalistes. En 1825, une loi dite du « milliard des émigrés » indemnise ces derniers en compensation de la confiscation de leurs biens sous la Révolution. L'alliance « du trône et de l'autel », des Bourbons et l'Eglise catholique, déjà nette sous Louis XVIII, s'accroît encore.

De 1827 à 1830, les succès militaires ponctuels (intervention en Grèce en 1827, prise d'Alger par les troupes françaises le 5 juillet 1830) n'empêchent pas les progrès de l'opposition libérale, majoritaire à la Chambre et confortée par les résultats des élections du début de juillet 1830. Charles X tente alors d'annuler ces dernières et de supprimer totalement la liberté de la presse. Durant les journées des « Trois Glorieuses » (27-28-29 juillet 1830), à l'appel des journaux de la presse libérale, le peuple de Paris se soulève, entraînant la chute des Bourbons et l'avènement de Louis-Philippe d'Orléans.



4 Charles X ; buste anonyme d'après Bosio ; Inv. 19137 ; 3484DEP © Musée de l'Armée, RMN-GP.

